

## **RÈGLEMENT JEU-CONCOURS**

### **AIME X CHOOSE**

#### **ARTICLE 1 - Définition et conditions du jeu-concours**

Le présent jeu-concours est organisé par AIME INC, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 223,43€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 840958011 dont le siège social est situé 3 impasse de la Planchette 75003 Paris et La société CHOOSE, Société à responsabilité limitée au capital de 22 279,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro RCS 812 243 996, dont le siège social est situé 5 Rue Pleyel, 93200 SAINT DENIS.

Le jeu-concours est organisé dans le cadre d'une opération marketing du 01/11/2023 au 12/11/2023 à minuit sur le site internet de AIME INC - [aime.co/fr/aime-x-choose](http://aime.co/fr/aime-x-choose) - destinée à promouvoir les produits de AIME INC et CHOOSE auprès des nouveaux inscrits à la lettre d'informations de AIME INC et CHOOSE.

Le présent document est le règlement du jeu concours. Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par AIME INC.

La société AIME INC et CHOOSE sont désignées également ci-après comme : « les Organismes ».

Le « Participant » au jeu concours est désigné également ci-après comme « le Participant ».

Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

La « Lettre d'information » est désignée également ci-après comme « la Newsletter ».

#### **ARTICLE 2 - Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- Personne physique et majeure
- Résidant en France

- Disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email personnelle valide

Les Organismes procéderont, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au jeu concours ne pourra être validée.

La participation au jeu concours vaut acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours.

Le jeu organisé sur le site internet est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au jeu concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site [aime.co/fr/aime-x-choose](http://aime.co/fr/aime-x-choose). Le tirage au sort est réalisé parmi les inscrits à la newsletter des Organismes depuis la page [aime.co/fr/aime-x-choose](http://aime.co/fr/aime-x-choose).

L'accès au jeu concours est interdit aux membres du personnel de la société AIME INC et CHOOSE.

### **Article 3 - Modalités de participation**

#### **4.1) Conditions de dépôt de candidature**

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner le lot mis en jeu à l'article 4, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur la page [aime.co/fr/aime-x-choose](http://aime.co/fr/aime-x-choose)
- S'inscrire à la lettre d'information de la marque AIME INC et CHOOSE via le formulaire

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

La participation au jeu concours ne sera valable que si les informations requises par les Organismes sont complètes et correctes. Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchues de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Chaque participant s'engage donc à révéler des informations correctes le concernant. Les Organisateurs se dégagent de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

#### 4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

Les Organisateurs se réservent le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle des Organisateurs altérant et affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite.

De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des Organisateurs puisse être engagée.

Tout participant s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant et toute fraude, abus, tricherie, déclaration mensongère entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des Organisateurs puisse être engagée.

Ainsi, les Organisateurs se réservent le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participants, les Organisateurs se réservent le droit de modifier ou de mettre fin au jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du jeu concours est remise en cause dans son objet.

#### 4.3) Modalités de tirage au sort

Le Gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué le 13/11/2023 dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort par les Organisateurs sur la période de concours.

### **Article 5 - Dotations/lots**

### 5.1) Valeur commerciale des dotations

Le lot est offert par la société AIME INC et CHOOSE et constitue en ce sens des « dotations ». Le lot correspond à :

- 1 bon d'achat de 250€ valable sur aime.co
- 1 bon d'achat de 250€ valable sur l'application Choose

Et d'une valeur commerciale de 500€ TTC.

Le Participant tiré au sort sera désigné Gagnant par les responsables du jeu concours.

Les Organismes se réservent le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

### 5.2) Modalités de récupération, d'utilisation et de renouvellement

Le Gagnant recevra un e-mail l'informant être gagnant du concours. Sans réponse du Gagnant dans un délai de 72h, un autre Gagnant sera tiré au sort et le lot ne pourra pas être réclamé.

Les Organismes offrent également au Gagnant les frais d'expédition du lot remporté pour une livraison en France métropolitaine.

## **Article 6 - Données nominatives et personnelles**

Le Participant autorise par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au jeu concours.

## **Article 7 - Responsabilités et droits**

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Les Participants :

- Sont tenus responsables de la conformité des informations transmises à l'Organisateur

## **Article 9 - Conditions d'exclusion**

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

## **Article 10 - Dépôt du règlement**

L'ensemble des documents sont mis à disposition et accessibles en version française durant la durée du jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie

de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

## **Article 12 - Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou réclamation concernant le jeu concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la société Aime INC par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du jeu concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation du Gagnant.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le prix attribué, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de AIME INC ou par e-mail à l'adresse [serviceclient@aime.co](mailto:serviceclient@aime.co) dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.